

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 26 juin 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Marie-Christine GUERIN, Françoise MEOLI, Mario MANGANO, Béatrice PLAISANCE, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Jacky ROL, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Jean-Claude PETTIGIANI (procuration à Jean-Paul MARGUERON), Marie LAURENT (procuration à Daniel MEINDRE), Isabelle BRUN (procuration à Ségolène BRUN), Florian BISSCHOP (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ), Eva PASCERI (procuration à Marie-Christine GUERIN).

Secrétaire de séance : Sandrine TESTON

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'observer une minute de silence en hommage à Bernard ANSELME, Maire de Fontcouverte-La Toussuire, décédé le 21 juin 2017.

Il soumet ensuite à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2017 qui est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – TARIFS 2017-2018 – VIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique JACON qui rappelle que la commission des finances propose pour le restaurant scolaire, une hausse de 2 % en moyenne (en fonction des quotients familiaux) qui est appliquée sur les tarifs de 2016/2017. Il indique la création d'un tarif « extérieur » d'un montant de 7,50 € qui s'appliquera aux enfants des communes extérieures, exceptées celles qui ont signé une convention avec la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, à savoir Montricher-Albanne et Saint-Pancrace.

Concernant l'accueil périscolaire, la commission scolaire avait proposé une baisse importante des tarifs des « temps péri-éducatifs » (- 13 et - 15 % selon le QF) mais la commission des finances souhaite maintenir les tarifs 2016/2017 au regard des prestations qui sont identiques.

La commission des finances propose, après débat, la suppression de l'attribution de bourses pour les voyages scolaires d'un montant de 35 €, sachant que 2 ou 3 élèves seulement sont concernés chaque année.

Philippe ROLLET souhaite intervenir sur 3 points :

- *Péri-éducatif : en commission finance, nous n'avons pas eu connaissance des réflexions de l'adjointe en charge du dossier. Aucune explication sur les 13 et 15% n'a été donnée en commission finances, aucune raison de l'augmentation. L'aspect comptable est en défaveur de la collectivité, les recettes liées aux contributions des parents sont inférieures au déficit de la ville. Les tarifs du péri-éducatifs sont liés à l'organisation qui sera proposé à la rentrée. Sans activité nouvelle, il n'y a pas de raison de créer un déficit supplémentaire*
- *Location des équipements : la qualité du stade Gavarini justifie l'augmentation du coût de location. La Région peut financer cette augmentation.*
- *Voyage scolaire : l'attribution d'une bourse pour les voyages scolaires n'est pas une aide connue, la ligne est donc très peu utilisée. Un potentiel de 200 à 300 élèves bénéficiaires a été évoqué ; dans les faits, seuls 3 ou 4 bourses ont été attribuées. Maintenir la bourse serait un geste envers la jeunesse. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Nous nous abstenons sur ce point.*

Sandrine TESTON répond que la commission scolaire avait souhaité baisser le tarif de la séance des TPE dans une politique de diminution de la charge des familles, ce qui ne représentait que 2 500 € de déficit sur l'année, pour la commune. La commission scolaire s'est prononcée à la majorité (- 1 voix) POUR.

Monsieur le Maire indique qu'il est important que les commissions puissent travailler sereinement et faire ensuite des propositions, débattues en Conseil municipal tout aussi sereinement.

Philippe ROLLET regrette que la ligne « bourses pour les voyages scolaires » soit supprimée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe dans les établissements scolaires, collèges et lycées, des dispositifs d'aides aux familles pour les voyages scolaires.

Florence ARNOUX-LE BRAS informe l'assemblée que le groupe « Vivons Saint-Jean » adhère aux différentes propositions mis à part les tarifs des restaurants scolaires : « nous souhaitons la mise en place du « taux d'effort » méthode de calcul qui est considérée comme la tarification la plus juste aujourd'hui pour les familles. Nous avons

demandé l'an dernier que ce taux d'effort soit mis en place. Cela n'est pas le cas et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons ».

Sandrine TESTON indique qu'un premier travail a été fait sur le taux d'effort après une étude analytique des coûts de la restauration scolaire. Un test effectué au mois de mars mettait en évidence un déficit augmenté pour la commune, c'est la raison pour laquelle la procédure a été arrêtée.

Lomig LE BRAS indique qu'il suffirait d'ajuster le taux d'effort pour avoir le même déficit qu'aujourd'hui.

Sandrine TESTON souligne que cette possibilité serait étudiée sur l'année, mais également avec d'autres pistes que la tarification.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée les tarifs :

- Des restaurants scolaires : vote à l'unanimité (2 abstentions : Florence ARNOUX-LE BRAS et Lomig LE BRAS),
- Des accueils périscolaires : vote à l'unanimité (2 abstentions : Sandrine TESTON et Ségolène BRUN),
- De la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques : vote à l'unanimité,
- De l'utilisation d'installations sportives : vote à l'unanimité,
- De l'attribution de bourses pour les voyages scolaires - suppression : Vote à l'unanimité (4 abstentions : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER).

2. DIRECTION DE L'EDUCATION SPORTIVE ET DE LA VIE SCOLAIRE - Convention de mise à disposition d'un véhicule entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour le transport des repas

Monsieur le Maire informe le Conseil que le portage des repas relatif à la restauration scolaire est assuré depuis 2013 au moyen d'un véhicule appartenant à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, par un salarié de la fédération des œuvres laïques mis à disposition de la commune et de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan.

Cette année, le remplacement du véhicule utilisé s'est avéré impératif compte tenu de son ancienneté et de problèmes mécaniques ne pouvant faire l'objet de réparations.

En accord entre les deux collectivités, un véhicule neuf dédié au portage des repas relatif à la restauration scolaire vient donc d'être acheté par la commune de Saint-Jean-de-Maurienne.

C'est la raison pour laquelle, la convention établie en 2013 entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de communes Cœur de Maurienne qui fixait toutes les modalités relatives à la mise à disposition de véhicule doit être modifiée et qu'une nouvelle convention doit intervenir entre la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de s'exprimer sur ladite convention.

Vote à l'unanimité

3. FONCIER

a. Convention de partenariat avec l'association Skate and Create

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de construction sur son domaine public, d'une structure de type skate-park destinée aux usagers de roller, skateboard, trottinette et de vélo bmx.

Des bénévoles ont constitué l'association « skate and create », sur le fondement de la loi du 1^{er} juillet 1901 dont les statuts ont été publiés au journal officiel de la république française le 29 avril 2017. Cette association, qui a pour objet la promotion de la pratique des sports de glisse, souhaite prendre une part active dans cette construction. La proposition de convention de partenariat annexée à la délibération a pour objectif de définir les conditions de déroulement de ce chantier participatif.

Les parcelles concernées par la construction d'un skate park sont inscrites au cadastre de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne sous les références ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Surface	Emprise nécessaire au projet
AA	50(p)	Beau Soleil	3 030	75 m ²
AA	53(p)	Beau Soleil	696	316 m ²
AA	54(p)	Beau Soleil	163	37 m ²
AA	57(p)	Beau Soleil	2 140	242 m ²
TOTAL			6 029	670 m²

Un crédit de 50 000 € TTC (CINQUANTE MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) a été voté au budget principal 2017 pour financer l'ensemble de cette opération laquelle comprend :

- le recrutement d'un chef de projet qui est un membre de l'association présentant les compétences nécessaires pour occuper la fonction de chef de projet pour une durée maximum de 3 mois.

- l'approvisionnement du chantier en matériels, fournitures et outillages nécessaires aux besoins du chantier.

L'exploitation de l'ouvrage à l'issue du chantier fera l'objet d'une convention particulière.

Il est créé un groupe de pilotage chargé de suivre et de coordonner le chantier. Il est constitué de 4 membres de l'association titulaires + 2 suppléants et de 5 élus municipaux titulaires dont Monsieur le Maire qui assure la Présidence du groupe de pilotage + 2 suppléants.

Les élus titulaires sont Messieurs Pierre-Marie CHARVOZ, Pierre GROS, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Philippe ROLLET, les suppléants sont Madame Josiane VIGIER et Monsieur Mario MANGANO.

Jean-Paul MARGUERON projette un diaporama faisant apparaître les plans du projet.

Monsieur le Maire indique que certains termes de la convention ont été modifiés et en présente les détails.

Philippe ROLLET souhaite intervenir :

« Nous avons déjà évoqué le projet de skate-park en conseil municipal et nous vous avons interpellé sur son emplacement (Sébastien Berthier) pour une raison qui nous semblait essentielle : la cohabitation d'un tel équipement avec un quartier d'habitation. Nous vous avons proposé une période de réflexion sur les différents sites possibles, et, respectant cette démarche j'avais même refusé de répondre en conseil municipal à la question qui m'était posée sur la localisation que je proposerais.

Depuis, nous avons participé à toutes les réunions sur le sujet et validé un site (la combe) qui semble satisfaire tout le monde j'en suis ravi.

La proposition qui a été faite par l'association de construire un skate-park dans le cadre d'un chantier participatif nous prouve sa motivation et sa ténacité sur ce dossier tumultueux. La ville consent une subvention de 50 000 € ; il faut avoir à l'esprit qu'en dehors d'un chantier participatif, le coût de réalisation serait multiplié par 3. Nous souhaitons que ce chantier contribue au bien-vivre ensemble et à la thématique intergénérationnelle.

Il me semble important, alors que ce sport deviendra Olympique en 2020 et que la ville soutient la candidature Paris 2024, de soutenir ce projet dans sa réalisation mais aussi dans son fonctionnement. Nous serons attentifs au suivi du chantier en participant au groupe de pilotage

Nous proposons que notre équipe participe bénévolement au moins une journée cet été à la réalisation de cet espace ».

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà proposé à l'association que les conseillers municipaux participent au chantier dans l'été après que le chef de projet ait donné son accord. Il se réjouit que l'on puisse aboutir sur la démarche à la fois administrative de ce chantier participatif. Il émet le vœu qu'un champion olympique futur ait fait ses premières armes sur le skate-park de Saint-Jean-de-Maurienne.

Vote à l'unanimité

b. Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui rend obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale la prise de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de Tourisme ».

Afin de pouvoir exercer cette compétence et d'installer le siège du futur office de tourisme intercommunal dans une partie de l'Ancien Évêché situé sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et dont la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne est propriétaire, une convention de mise à disposition est établie entre la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Ces locaux représentent une surface d'environ 180 m² de bureaux. Ils sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment. La convention définit les moyens immobiliers et matériels mis à disposition de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour l'exercice de la compétence.

La convention est consentie pour un loyer de 2 500 € (DEUX MILLE CINQ CENT Euros) annuels. Elle est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Philippe ROLLET apporte les précisions suivantes :

« Le dossier évoluera dans le temps avec l'élargissement des compétences transférées à la communauté de communes.

Les réflexions devront être faites à 2 niveaux :

- *Au niveau de l'intercommunalité, entre les communes pour savoir jusqu'où pourront aller les compétences*
- *Au niveau de la ville pour savoir quels sont les équipements qui seront transférés à la 3 CMA et ce que la ville souhaite garder ».*

Monsieur le Maire précise que les offices de tourisme ont demandé à rester « autonomes ». La réponse devrait être connue au 1^{er} janvier 2018.

Vote à l'unanimité

c. Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne et l'EPIC Saint-Jean-de-Maurienne Culture, Evénements, Animations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 décembre 2009 créant un office de tourisme sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), à compter du 1^{er} janvier 2010 pour permettre le développement du tourisme et de l'événementiel sur la Commune.

L'application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale la prise de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de Tourisme ». Aussi, cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) depuis le 1^{er} janvier 2017.

La compétence tourisme ayant été transférée au 1^{er} janvier 2017 à la 3CMA, l'EPIC a transformé ses statuts afin de prendre acte de cette évolution. L'EPIC se dénomme désormais « EPIC Saint-Jean culture, Événements, Animation ».

Une réorganisation de l'occupation des locaux qui se partagent désormais avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan rend nécessaire l'élaboration d'une convention d'occupation des locaux adaptée au contexte actuel entre la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et l'EPIC Saint-Jean-de-Maurienne Culture, Evénements, Animations.

Vote à l'unanimité

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a. Accompagnement financier pour l'insertion professionnelle d'un agent de la collectivité en situation de handicap

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un agent en situation de handicap est amené à acquérir des appareils de correction auditive stéréophonique incluant les accessoires nécessaires à leur fonctionnement.

Ces équipements sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions à caractère culturel et artistique.

Conformément à l'article 6 sexies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, l'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés de conserver un emploi correspondant à leur qualification en respect du principe d'égalité de traitement à l'égard des autres agents.

L'agent concerné bénéficie d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé délivrée par la M.D.P.H. (maison départementale des personnes handicapées) et fait l'objet d'une mesure d'accompagnement par la commission de maintien et de reclassement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

La collectivité va présenter une demande de prise en charge de ces équipements auditifs auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), comme le prévoit l'article 6 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif à ce fonds.

L'aide de la Ville couvrira la part résiduelle de la dépense restant à la charge de l'agent après l'intervention financière de la sécurité sociale et de la mutuelle. Cette aide est plafonnée au montant de l'aide attribuée en pareil cas par le F.I.P.H.F.P. à la collectivité sur sa demande.

Son versement interviendra sur présentation de la facture acquittée par l'agent auprès du praticien, de ses décomptes de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Le versement est imputé à l'article budgétaire 648-8.

L'ouverture de crédits nécessaires en dépenses sera équilibrée par une ouverture de recettes d'un montant similaire provenant de l'aide du F.I.P.H.F.P.

Vote à l'unanimité

b. Recrutement d'un agent en contrat aide (CUI-CAE) à la Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, les possibilités offertes aux collectivités locales de conclure des contrats aidés par l'Etat pour le secteur non marchand, notamment des contrats uniques d'insertion (CUI) – Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.). Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail.

Monsieur le Maire propose de recruter une personne par le biais de ce dispositif, qui sera affectée à la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques avec une polyvalence de secrétariat et de comptabilité auprès des services techniques municipaux (service achats et service de l'eau, assainissement et environnement).

Cet agent, placé sous l'autorité du Directeur de service, sera chargé des tâches suivantes :

- Gestion et frappe du courrier du service,
- Enregistrement et suivi administratif des dossiers d'assurances jusqu'à leur clôture en lien avec la Responsable du service,

- Assistance administrative à la gestion des dossiers liés au foncier,
- Traitement et imputation budgétaire des factures aux services techniques municipaux,
- Travaux de photocopie,
- Classement et archivage,

Par cette décision, la Ville poursuit dans la voie de la participation à la politique d'insertion professionnelle. Monsieur le Maire précise qu'un plan de formation sera proposé à la personne qui sera recrutée ainsi qu'un accompagnement par la direction des ressources humaines.

A la demande de Philippe ROLLET qui souhaite connaître la raison qui motive l'embauche d'une personne en contrat aidé, quel est le besoin ? S'agit-il d'une augmentation d'activité ?, Monsieur le Maire précise que cette embauche fait suite au départ d'un agent en poste. La délibération sera modifiée en ce sens.

Vote à l'unanimité

c. Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, les délibérations du 6 mars 2017 et du 10 mai 2017 relatives au recrutement de jeunes étudiants durant les vacances scolaires de l'été 2017.

Il explique que dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-ville en lien avec la commission commerce de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan, une réflexion a été menée pour créer des flux supplémentaires de fréquentation en centre-ville pendant l'été et dynamiser ainsi le commerce de centre-ville.

Dans ce contexte, une animation inédite, écologique et silencieuse sera proposée du 6 juillet au 19 août 2017 pour tous les âges (petits et grands). Il s'agit d'expérimenter par séances de 10 minutes organisées sur le Forum, de nouveaux modes de déplacements urbains individuels, tels les gyropodes, hoverboard, mono roue, voitures et motos électriques pour les plus petits...

Pour cela, Monsieur le Maire propose de recruter sur cette période, un jeune étudiant pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article 3, 2^e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cet animateur, placé sous l'autorité hiérarchique directe de la Directrice générale des services et sous la responsabilité fonctionnelle du chargé du développement économique de la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan sera amené à :

- ⇒ Encadrer de manière autonome une manifestation grand public, basée sur l'utilisation des nouveaux modes de déplacement électrique individuel (type gyropode : hoverboard, hoverkart, monoroue...),
- ⇒ Veiller au bon déroulement de la manifestation sur le plan de la sécurité des personnes en faisant respecter les règles et les consignes de sécurité,
- ⇒ Faire vivre l'animation, par un accueil du public et un accompagnement des pratiquants, tout en gérant la vente des tickets dans le cadre d'une régie temporaire qui sera créée pour la durée de cette action,
- ⇒ Surveiller et entretenir le matériel mis à disposition du public.

Vote à l'unanimité

d. Recrutement d'un chef de projet aux services techniques municipaux – Accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, après avoir rencontré l'adhésion de la population, va construire sur son domaine public (zone de la Combe) un skate-Park destiné aux usagers de roller, skatepark, trottinette et vélo bmx et cela en vue d'atteindre plusieurs objectifs :

- Offrir un cadre de pratique plus sécurisant,
- Réduire les dégradations du mobilier urbain,
- Permettre la progression technique des usagers.

Des bénévoles ont constitué une association, « Skate and Create », qui a pour objet la promotion de la pratique des sports de glisse et souhaite prendre une part active dans cette construction dans le respect des normes de sécurité et environnementales.

La Ville, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, souhaite recruter un membre de l'association présentant les compétences requises pour occuper la fonction de chef de projet. Celui-ci concevra, préparera et suivra le projet de construction du skate-park. Il participera aux études de conception et optimisera les solutions techniques et coordonnera les activités de chantier en lien avec les entreprises et les services de la Ville. Il rendra compte du déroulé du chantier et saisira le groupe de pilotage, des avancées et des difficultés rencontrées.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de recruter temporairement du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017, un chef de projet contractuel à temps complet. Il sera engagé dans le respect de l'article 3, 1^{er} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui permet de recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité et sera rémunéré en référence au grade de technicien territorial.

Philippe ROLLET précise que la somme nécessaire à l'embauche d'un chef de projet dédié à la réalisation du skate-park est incluse dans la subvention de 50 000 € allouée au projet. Il ne s'agit pas d'une somme supplémentaire.

Vote à l'unanimité

5. MOTION DE SOUTIEN à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Saint-Jean-de-Maurienne a été destinataire, comme l'ensemble des villes françaises, d'une motion venant de l'association des villes françaises et relayée par l'association des maires de Savoie. Il rappelle que la Ville de PARIS est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et qu'au-delà de la Ville de PARIS, cette candidature concerne l'ensemble du pays. Il rappelle que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à PARIS en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine et propose à l'assemblée d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Intervention de Philippe ROLLET :

« Nous comprenons la démarche de l'association des Maires de France de demander aux communes le soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Toutes les collectivités n'ont pas les mêmes enjeux à soutenir cette candidature. Saint-Jean-de-Maurienne a une vraie carte à jouer grâce aux équipements sportifs qu'elle peut valoriser pour l'accueil des équipes et des sportifs de haut niveau.

L'initiative devrait émaner du Syndicat du Pays de Maurienne pour « vendre » la Maurienne et ses atouts. A l'automne, il faudra être réactif pour s'inscrire dans une vraie démarche volontariste d'accueil des équipes et de mise en valeur des équipements (notamment la piste d'athlétisme qui est aux normes internationales) et de l'environnement.

Un travail devra être fait pour promouvoir la Maurienne auprès des fédérations sportives ».

Daniel MEINDRE informe l'assemblée qu'il ne votera pas cette motion pour différentes raisons. D'une part, les populations ne sont jamais consultées, d'autre part, le coût actuellement envisagé de 6 milliards d'euros est très certainement sous-estimé comme dans tous les projets, enfin, même si cette manifestation apporte beaucoup au pays en terme d'image, il pense que la France devrait faire des choix entre l'essentiel et l'important, l'essentiel serait peut-être d'apporter son concours dans d'autres domaines, notamment le handicap, l'assistance à des enfants en difficulté...

Monsieur le Maire confirme que quelle que soit l'épreuve sportive, le débat entre les coûts, les investissements et les retombées ne sera jamais évité, comme par exemple dans notre ville des épreuves autour du vélo.

Vote à la majorité – 1 CONTRE : Daniel MEINDRE

6. SOREA – AUGMENTATION DU CAPITAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les investissements auxquels la Sorea doit faire face dans les prochaines années, dans son activité historique, mais aussi dans le domaine des énergies renouvelables ou des communications électroniques nécessitent une augmentation de capital de cette société. En effet, des investissements d'un poste source lié au chantier du Lyon Turin, des projets de microcentrales hydrauliques, ou la participation au déploiement du réseau de fibre optique, imposent des besoins en financement supplémentaires. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne étant actionnaire de la Sorea à hauteur de 21,25%, son conseil municipal doit se prononcer sur cette augmentation qui modifiera la répartition du capital au sein de la société.

Suite à une étude conduite par un cabinet financier, et une décision du conseil d'administration de Sorea, la société est valorisée sur une base de 30 M€. Cette augmentation est rendue possible par l'entrée de nouveaux actionnaires privés, avec cependant le maintien d'une participation des actionnaires publics à une valeur supérieure à 60 %. Ainsi, la participation de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne passe de 21,25% à 19,20%, et la participation des actionnaires publics passe de 68,48% à 61,87%. De même, le conseil d'administration a veillé à ce que le nombre d'administrateurs de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne reste identique, avec 3 représentants.

Philippe ROLLET souhaite rappeler que la ville de Saint Jean de Maurienne est à l'origine de la création de la SOREA. Elle a été créée car l'Europe a imposé aux régies communales d'intervenir uniquement à l'échelle de la collectivité. Or la Régie travaillait bien au-delà de notre territoire et ne se prêtait plus à un fonctionnement en régie communale. Le choix a donc été fait de créer une SEM avec ouverture à des capitaux privés. Pour mémoire, la contribution de la ville s'est faite sur la base de patrimoine (et non de capitaux).

La SOREA avec ses filiales est dans une logique industrielle et la capacité financière actuelle ne lui permet pas de se développer. L'augmentation de capital proposée est essentielle pour que la SOREA puisse continuer à progresser. Saint-Jean-de-Maurienne ne pouvait pas financièrement augmenter le nombre de parts qu'elle détient à la SOREA d'où le choix d'ouvrir à des investisseurs privés. Néanmoins, le choix a été fait de maintenir une gouvernance publique à hauteur de 61% et de maintenir également le nombre d'administrateurs public au conseil d'administration.

Un recentrage des investissements sur le cœur de métier de la SEM a été décidé ; il s'agit de développer l'activité économique, de maintenir et créer des emplois (directs et indirects) dans la vallée.

La particularité de la SOREA est donc de mettre en œuvre une stratégie d'entreprise tout en maintenant une gouvernance publique détenue par les collectivités.

Vote à l'unanimité

7. COMMUNICATIONS

⇒ Ouverture d'une classe EMILE

Sandrine TESTON indique qu'à la rentrée de septembre, une classe EMILE (Enseignement de Matières par l'Insertion d'une Langue Etrangère) sera ouverte à l'école Aristide Briand. 50 % de l'enseignement sera fait en italien. Ce dispositif, mis en place par l'Education Nationale, est expérimenté depuis 2007 dans d'autres villes.

Plusieurs écoles du département sont déjà concernées, notamment Barberaz et Saint-Baldoph avec l'anglais.

Saint-Jean-de-Maurienne sera la première ville française à ouvrir une classe bilingue en italien. C'est un choix de l'éducation nationale qui s'explique par d'une part la proximité avec la frontière italienne et d'autre part les accords entre les deux états signés depuis de nombreuses années, désignant l'italien comme langue étrangère dans la vallée de la Maurienne. Ce dispositif concernera les CP cette année (43 CP scindés en 2 classes), puis chaque année une classe supplémentaire. En 5 ans, toute l'école sera bilingue. La poursuite de scolarité bilingue sera assurée au collège et au lycée pour passer l'ESABAC. L'inspecteur d'académie a fait le choix de l'école Aristide Briand pour plusieurs raisons : tout d'abord la taille de l'école mais également la mixité des enfants inscrits.

Le dispositif EMILE représente de nombreux avantages pour les enfants, notamment la maîtrise orale d'une langue étrangère, un meilleur apprentissage (en général), un développement certain de l'autonomie des enfants, une amélioration de l'expression orale et écrite en français. Pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, c'est une réelle opportunité que d'avoir et de recevoir ce dispositif, la ville le soutient pleinement. Le jumelage avec Giaveno va permettre de nombreux échanges, c'est un appui très important, les premiers contacts entre enseignants ont déjà débuté.

⇒ Rythmes scolaires

Sandrine TESTON indique que nous sommes dans l'attente du décret du Ministère de l'Education Nationale pour une possibilité de modifier les rythmes scolaires, retour à la semaine de 4 jours. Le conseil départemental de l'éducation nationale a été reporté au 4 juillet pour permettre aux communes de déposer une demande de dérogation à la semaine de 9 ½ journées. Pour une modification, il faudra convoquer tous les conseils d'école en conseils extraordinaires. Monsieur le Maire fera la demande de dérogation au DASEN qui prendra la décision finale. Les parents ont fait une enquête auprès des familles des enfants fréquentant les écoles de Saint-Jean-de-Maurienne et le retour est que 90 % des parents sont POUR un retour dès septembre 2017 à la semaine de 4 jours. Il faut également tenir compte des avis des écoles et des communes qui font partie de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan puisqu'il faudra remettre en place, si le retour de la semaine à 4 jours est validé, le centre aéré le mercredi mais également les passeports du mercredi. Les services de la ville ont préparé la rentrée 2017 en tenant compte des 2 possibilités pour pouvoir s'adapter au plus vite à la décision du DASEN.

Les conseils d'école extraordinaires sont tous convoqués entre le 29 et le 30 juin.

Philippe ROLLET : « Une question est posée sur le maintien des rythmes actuels ou le retour à la semaine de 4 jours. A priori l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves montre qu'ils souhaitent à 92% revenir à 4 jours d'école. Ce choix est sans doute lié à plusieurs raisons : le coût inférieur pour les familles et le peu d'intérêt des activités proposées.

Il est pourtant nécessaire d'anticiper l'organisation pour la rentrée car le choix qui sera fait aura des conséquences à plusieurs niveaux :

- Pour la ville en tant qu'employeur : quid des contrats de travail des ATSEM, des animateurs, des encadrants en général ?
- Pour les familles qui devront s'organiser pour la garde de leurs enfants
- Et d'un point de vue humain pour les personnels concernés : on ne peut pas au dernier moment les mettre devant le fait accompli ».

Sandrine TESTON indique que les ATSEM qui participent aux TPE reviendraient à leurs emplois du temps d'origine. Les animatrices embauchées pour les TPE sont en CDD, leurs contrats ne seront pas renouvelés. Pour le reste des agents, il n'y aura pas de changement, le périscolaire commencera à 16 h 30.

Florence ARNOUX-LE BRAS est favorable à un retour de la semaine à 4 jours puisque le système actuel entraîne des inégalités fortes entre les communes. Cependant, il faut tirer des enseignements de cette expérience et en particulier des horaires. En effet, les heures de l'après-midi sont moins bénéfiques en termes d'apprentissage.

Elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur les horaires et en particulier, une démarche qui serait d'augmenter le temps scolaire en matinée pour avoir des temps d'apprentissage réduits en après-midi.

Sandrine TESTON confirme que cette proposition a déjà été faite. Toutefois il faut maintenir une pause méridienne de 2 heures pour tenir compte des temps de transfert vers les restaurants scolaires et avoir un temps de repas suffisamment long.

Monsieur le Maire confirme que le retour de la semaine à 4 jours pourrait se faire, mais le délai est trop court pour la modification des horaires. Il confirme que personnellement, il est POUR le retour de la semaine à 4 jours de même que tous les membres du Conseil municipal qui, dans le cadre d'un tour de table, se prononcent favorablement.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Paul MARGUERON informe l'assemblée que des travaux sont prévus rue de l'Orme, ils débuteront le mardi 4 juillet. Ils consistent en la réfection de parking sous l'hôpital et entraîneront la fermeture de la Docteur Grange au niveau du croisement avec la rue de l'Orme. Ils permettront de gagner 13 places de parking. Ces travaux, d'un montant prévu de 200 000 €, devraient se terminer autour du 15 août. Philippe ROLLET précise qu'avec ces travaux, le nombre de places de parking augmente ; c'est une bonne chose. Créer des places de parking en périphérie du centre-ville est une vraie logique de stationnement. La proximité du stationnement est stratégique pour le centre-ville.
- Subventions du Conseil départemental de la Savoie :
 - o 37 868 € - Conservatoire de musique
 - o 1 000 € - Festival des P'tits artistes
 - o 6 737 € - Action d'information en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
 - o 2 000 € - CCAS, Fonds de soutien au logement
 - o 10 000 € - Quinzaine culturelle.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Christophe ARCHAMBAULT, Directeur Régional TER Auvergne Rhône-Alpes – SNCF Mobilités. Le courrier est joint en annexe au présent compte rendu. Philippe ROLLET demande qu'un travail de concertation soit mené avec le SPM, les Hautes Alpes et l'Italie de façon à se structurer pour peser sur les décisions de créer ou développer les arrêts des TER à Modane.
- Prochain conseil communautaire : mercredi 28 juin à 18h30 à Saint-Julien-Montdenis
- Prochains conseils municipaux :
 - o Vendredi 30 juin à 18 h 30 pour l'élection des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre, suivi d'une réunion de travail à 19h15 pour l'étude du réseau de chaleur (une convocation a été envoyée en ce sens),
 - o Lundi 17 juillet 2017.

Intervention de Philippe ROLLET

« La défiance envers les femmes et les hommes politiques ne doit pas nous faire oublier le travail qu'un grand nombre d'entre eux accomplissent quotidiennement.

C'est pourquoi je souhaite remercier la députée sortante Béatrice SANTAIS pour son implication, sa détermination et la ténacité dont elle a fait preuve dans l'ensemble des dossiers qu'elle a portés tout au long de son mandat, et notamment le rôle qu'elle a joué avec d'autres élus du territoire dans le dossier majeur du mandat : la reprise de l'Usine Rio Tinto par le groupe TRIMET.

Je voudrais également souhaiter à Émilie BONNIVARD de garder cette énergie, que les deux candidats finalistes nous ont démontrée, pour défendre les spécificités de nos territoires de montagne et porter les problématiques qui y sont associées, dans des domaines aussi variés que sont la santé, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, l'économie... même si le dossier de la moralisation de la vie politique, qui concerne l'ensemble des partis politiques, semble aujourd'hui urgent à traiter.

Monsieur le Maire nous vous demandons de préciser les raisons exactes de la suppression du festival des Arts Vivants (ARVI).

Monsieur Philippe GEORGES, Adjoint à la culture a indiqué au Journal La Maurienne, via les réseaux sociaux que le festival était annulé pour des raisons financières. Nous sommes très surpris car en commission finances, vous nous avez affirmé que tout était calé avec le Directeur Philippe ROSSAT. Par ailleurs, vous communiquez dans la presse que le festival n'est pas annulé pour des raisons financières mais que l'annulation est une conséquence du départ du directeur de l'EPIC. Enfin, vous affirmez que le festival de théâtre et ARVI sont 2 choses différentes, or en comité de direction de l'EPIC de mars 2016, il est annoncé un appel à proposition pour le nom du festival et que le nom retenu est ARVI – Festival de Saint Jean de Maurienne (Arts et Vie).

La question est simple : qu'est devenue la ligne budgétaire de 29 000 € provisionnée pour ARVI ? ».

Monsieur le Maire répond que ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité directeur de l'EPIC convoqué pour le lundi 3 juillet. Dans le prolongement de ce comité directeur, toutes les explications seront données. Il rappelle également qu'un audit financier est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.